

ASSEMBLEE NATIONALE

10 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)

(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 303

présenté par
MM. Gorce, Le Garrec, Mme Hélène Mignon, M. Bapt
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 52**État B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement de l'emploi		105 600 000
Accès et retour à l'emploi	105 600 000	
Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques		
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail		
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
TOTAUX	105 600 000	105 600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire les crédits du programme « Développement de l'emploi » à hauteur de 105,6 millions d'euros, alloués à la dotation pour l'aide à l'emploi dans les hôtels café et restaurants dont l'action n'a pas été efficiente et encourage les emplois précaires dans ce secteur. Cette réduction pourrait servir à augmenter les crédits du programme « Accès et retour à l'emploi » pour permettre de financer les aides aux employeurs de contrat d'avenir à hauteur de 90 % du coût de ces contrats au lieu de 75 %.